



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 128093

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la révision de la réglementation européenne sur les contaminants et les teneurs autorisées en cadmium des denrées. Des discussions ont été entamées au sein de la Commission européenne sur des limites maximales en cadmium applicables aux produits de cacao et chocolat. À l'issue des rencontres avec les professionnels, ces derniers ont pu expliquer à la Commissaire Bitterhof que la fixation d'une teneur maximale trop basse sur ces produits conduirait à l'interdiction d'importation et d'utilisation de la grande majorité des fèves de cacao d'Amérique latine. Les sols volcaniques de ces pays contiennent malheureusement davantage de cadmium que ceux des autres pays exportateurs africains ou asiatiques. Or les importations de fèves de cacao d'Amérique latine représentent la principale source d'approvisionnement des entreprises sur le marché français du chocolat noir « pure origine ». Si la protection des consommateurs est la priorité, il semble aujourd'hui prématuré de fixer une limite maximale en cadmium car des projets de recherche sont toujours en cours pour approfondir les connaissances sur les mécanismes d'absorption de la plante. De plus, une interdiction d'importer les matières premières en provenance des pays d'Amérique du Sud aurait des conséquences désastreuses sur les cours et conduirait à une envolée des prix sur les marchés. Par conséquent, il demande de lui faire connaître la position que souhaite tenir la France auprès des instances européennes quant à la limitation de la teneur maximale en cadmium dans le chocolat.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128093

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1172

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)